

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
20 MARS 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12  
Présents 08  
Votants 11

OBJET : 2024\_034 DELIB

5D. VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2024 POUR LA  
RESIDENCE – SERVICES « LES  
RECOLLECTINES ». 15103

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 059-265904009-2024-0402-1104202403D\_AB-BF

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à Mme Marie Françoise BILLIAU, Mme Marie-Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absent : M. Sébastien ROUSSELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Résidence – Services « Les Récollectines » pour l'exercice 2024 s'est tenu lors de la séance du lundi 26 février 2024.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour la Résidence – Services « Les Récollectines » au titre de l'exercice 2024 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 179 700 € à la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, **à l'unanimité**, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement		
<b>Dépenses</b>		<b>179 700,00 €</b>
011	Charges à caractères générales	179 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €
<b>Recettes</b>		<b>179 700,00 €</b>
013	Atténuation de charges	70,33 €
70	Ventes de produits fabriqués prestations de service	71 000,00 €
74	Dotations subventions et participations	38 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	69 300,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	1 329,67 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.